

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 27 juin 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Gérard Castet (arrivée : 18 h 39 – départ : 20 h 25), Chantal Dubor, Jean-Paul Forment (départ : 20 h 15), Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Géraldine Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Marie-Martine Adler, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Patrick Larribat, Monique Persillon (donne pouvoir à Gérard Castet), Hélène De Resseguier (donne pouvoir à Romain Duport), Cyril Cotonat, Jean-Claude Lascombes, Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Patricia Pascal), Nicole Pion (donne pouvoir à Carole Arroyo), Sandrine Blanchet, Yahel Lumbroso (donne pouvoir à Jérôme Ganiot), Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Muriel Devilloni (donne pouvoir à Dominique Dumont), Régis Souabère, Claude Barbe

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31 (39 voix)

Secrétaire de séance : Christian Luro

Vote : 39 voix pour ; Monsieur Forment ayant quitté la séance avant le vote

Code : 20230627/16/5.3

Objet : Syndicat Mixte de Collecte des Déchets secteur Sud (SMCD) : désignation des membres délégués pour la Commune de Monlezun

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20200720/08/5.3 du 20 juillet 2020 actant la désignation des représentants de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, pour la Commune de Monlezun, au sein du Syndicat mixte SMCD de la manière suivante :

Représentant titulaire	Bernard MONE
Représentant suppléant	Sylviane LAROPPE

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que le 4 avril 2022, la Commune de Monlezun a informé la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers que, suite aux élections de son nouveau maire, il a été procédé, parmi ses représentants au sein du SMCD, aux modifications suivantes :

Représentant titulaire	Sylviane LAROPPE
Représentant suppléant	Bernard MONE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide 39 voix pour ; Monsieur Forment ayant quitté la séance avant le vote :

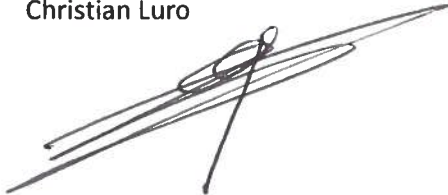
- de valider la proposition de la Commune de Monlezun,
- de désigner les représentants de cette commune, au sein du SMCD, de la manière suivante :

Représentant titulaire	Sylviane LAROPPE
Représentant suppléant	Bernard MONE

- d'autoriser le Président à donner toute instruction aux services pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Christian Luro



Le Président,
Jean-Louis Guilhaumon